

Grèce : la dette ou la dèche ?

Les Grecs ont voté...

Le vote grec est un joli pied de nez aux politiques d'austérité. Politiques qui entraînent l'Europe dans une grave crise économique et sociale. Ce vote est un espoir pour toutes celles et ceux qui sont persuadé-e-s qu'une alternative est possible et nécessaire.

... ce n'est pas aux marchés de décider !

Le programme d'urgence sociale porté par Syriza fait écho aux luttes menées par les Grecs depuis 2010 contre la « troïka ». Mais il se heurte à l'intransigeance des « institutions » (ex-troïka), la BCE

menaçant le pays d'asphyxie financière s'il ne se plie pas à ses conditions. C'est ainsi que le gouvernement grec a du faire des concessions pour obtenir une poursuite de l'aide financière. Mais cet accord est précaire, et si le gouvernement grec s'en tient à son programme, l'affrontement semble inéluctable. Or, ce qui est en jeu, c'est l'affrontement entre deux choix de société, entre deux conceptions de l'Europe : une Europe libérale soumise aux diktats des marchés ou une Europe sociale, solidaire et démocratique.



Et en France ? C'est le 49.3 qui décide

Cette dernière option n'est pas celle du gouvernement français. Le Premier Ministre maintient le cap de l'austérité et va toujours plus loin dans la dérégulation.

En témoigne la loi Macron (pour laquelle le gouvernement a dégainé le 49.3) ou les réformes en cours (ou à venir) dans l'éducation.

Alors que le mécontentement grandit, la **journée d'action intersyndicale du 9 avril** offre la possibilité de faire converger les mobilisations menées dans le privé et le public. Elle constitue une première étape dans la nécessaire construction d'un processus de mobilisation contre les politiques d'austérité. La FSU appelle l'ensemble des collègues à se mobiliser par la grève et à participer aux manifestations.



P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

N°74

Mars 2015

Trimestriel - Le numéro : 0,5 €
 Directeur de la publication : Gauvain End
 Imprimé par nos soins
 N° de CPPAP : 0719S06943
 ISSN : 1774-0096

SOMMAIRE

- 1 Editorial
- 2 Priorité au premier degré : le compte n'y est pas.
- 2 De (vieilles) nouveautés au collège ?
- 3 L'affaire Villon et ses suites...
- 3 Aurais-je été suspendu de mon poste au Collège François Villon pour un problème de « discernement » ?
- 4 Loi Macron : vers la fin du droit du travail ?
- 4 La retraite n'est pas un privilège ! C'est un droit.
- 4 L'épidémie de grippe en 2015 révélatrice d'un hôpital public en crise
- 5 Une nouvelle nuit du 4 août ?
- 5 La FSU appelle les personnels de la Fonction Publique à la grève le 9 avril

L'affaire Villon et ses suites...



Au-delà de la très forte mobilisation intersyndicale qui a conduit en 48h plus de 3000 personnes à signer la pétition de soutien et le recteur à retirer sa sanction les militants FSU ont à cœur de tirer des leçons de l'affaire Villon. Rappelons que notre collègue enseignant d'arts plastiques a été « suspendu à titre conservatoire » le 12 janvier en l'absence d'enquête administrative sérieuse pour un cours tenu - avec pour sujet les dessins de presse - le 8 janvier suite aux meurtres à Charlie Hebdo et dans un magasin Hyper Casher. La mobilisation exceptionnelle que l'on sait a suivi et a pesé lourd !

Le CHSCT 68 a demandé et obtenu une réunion exceptionnelle le 29 janvier au cours de laquelle nous avons tenté de savoir pourquoi la hiérarchie directe et rectorale a abandonné l'un des enseignants courageux qui a répondu à la demande de la ministre de l'Education Nationale dans un collège de l'éducation prioritaire Mulhousien.

Dans ses explications approximatives la DDSEN a tout de même reconnu que le chef d'établissement avait fait des choix pour le moins discutables et qu'un passif important existait entre la direction et l'équipe éducative.

Le vendredi 20 février s'est également réuni un groupe de travail pour faire progresser un protocole en cas d'événement grave dans un établissement d'enseignement. En partant sur la base d'un travail du CHSCT Académique qui a été adressé (ou aurait dû) aux chefs d'établissements du secondaire nous travaillons à guider les réactions de ces derniers et de l'ensemble des membres de la communauté éducatives, qui doivent être informés dès les premières heures. Et ce malgré l'émotion ressentie.

Pour la FSU la dimension humaine a été oubliée et rejeter la faute sur la médiatisation est facile et ne nous satisfait pas ! Cela ne doit plus arriver.

Les élus FSU du CHSCT 68



Aurais-je été suspendu de mon poste au Collège François Villon pour un problème de « discernement » ?

J'ai fait mon travail d'enseignant.

Je sais que je n'ai pas été le seul à susciter la réflexion au moyen des supports iconiques qui m'ont été reprochés (disponibles sur Eduscol pour un grand nombre, retirés très rapidement pour certains).

Par ailleurs les contenus des programmes de ma discipline (les Arts Plastiques), le projet d'établissement, la lettre ministérielle du 8 janvier m'ont confortés dans ma cohérence pédagogique.

Si des citoyens adultes semblent déboussolés devant nos valeurs républicaines, n'est-ce pas à nos élèves adolescents qu'il faut les enseigner, tenter d'élever les consciences ? On juge en hauts lieux une méthode qui « manque de discernement » et l'on s'appuie aveuglément sur des écrits d'élèves, contestables, diffamants et pas tous concordants, (heureusement) pour me jeter dans la fosse aux lions ! Mon avis ne comptera jamais.

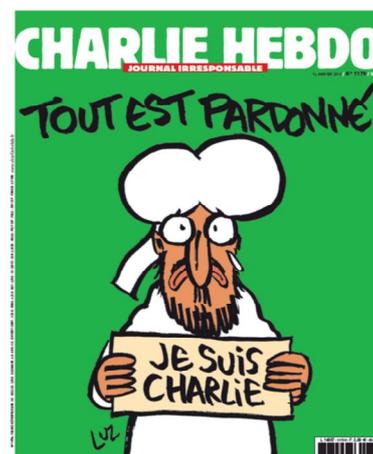
Doit-on comprendre que ce « manque de discernement » fasse référence à cet « enseignement sur mesure », élément de langage des établissements ECLAIR dont fait encore partie le collège Villon ?

Y a-t-il au moins eu un débriefing officiel effectué devant les élèves après mon départ ? J'en doute.

En dépit de cela, nous, enseignants pouvons avoir la satisfaction de sortir grandis de cette épreuve de lutte. Solidaires, déterminés et pétris de convictions. Tout le contraire d'une hiérarchie qui a prouvé dans mon cas sa méconnaissance du terrain, son mépris, son incohérence, sa démagogie, ses peurs...

Je suis profondément reconnaissant envers tous ceux qui m'ont soutenu, y compris des élèves. Grâce à eux j'ai pu tourner la page et aller de l'avant.

Alors continuons de transmettre nos valeurs humanistes et républicaines si nous voulons vivre ensemble dans un climat serein. Quelles que soient les difficultés, ces principes ne doivent être négociables !



Loi Macron : vers la fin du droit du travail ?

Dans un contexte socio-économique fortement dégradé, la loi Macron « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » enfonce le clou et vient détricoter un peu plus le filet de protection que constitue le droit du travail pour les salariés. L'objectif de libéralisation économique est clair : faciliter la vie de l'entreprise en simplifiant ses démarches et allégeant ses obligations.



Cela passe aussi par une déréglementation du travail : généralisation du travail du dimanche dans les zones touristiques, extension du travail de nuit, licenciements collectifs facilités font partie des régressions franches, mais les prud'hommes par exemple ou encore l'inspection du travail sont aussi concernés.

Le système d'inspection du travail a subi en 2014 une réforme de son organisation la privant de 10% de ses effectifs ; il devait bénéficier en contrepartie d'un renforcement de ses moyens d'action.

Si elle prend effectivement quelques mesures qui semblent positives, la loi Macron autorise pour l'essentiel le gouvernement à légiférer par ordonnances, et entérine le principe de la sanction en dernier recours après nombre d'avertissements et demandes polies de régularisation. Finalement ce sont encore moins de droits pour les salariés, toujours moins de moyens de les défendre, et une raison de plus pour se mobiliser et manifester lors de la journée de grève inter-professionnelle du 9 avril.

Cécile Maire, SNU TEFE-FSU



La retraite n'est pas un privilège ! C'est un droit.

Ce droit à la retraite est obtenu par le travail et le niveau de la pension est directement le résultat des rémunérations perçues pendant la vie professionnelle et le nombre d'années cotisées, corrigé par des mesures de solidarité. C'est pourquoi les retraités **revendiquent pour eux et pour les générations futures une pension décente.**



- Inacceptable que **10% des retraité-e-s vivent sous le seuil de pauvreté**, et particulièrement les femmes.
- Inacceptable l'**absence de revalorisation des pensions** depuis le 1^{er} avril 2013
- Inacceptables **les reports successifs de la mise en œuvre de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement**
- Inacceptable l'**accès aux soins de plus en plus difficile.**

Par conséquent, le 17 mars, les retraité-e-s en intersyndicale régionale ont poursuivi les actions du 3 juin à Paris et du 30 septembre 2014 à Strasbourg et Mulhouse pour obtenir enfin :

- **La fin du gel des pensions et l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités** avec l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires et un minimum de retraite équivalant au SMIC pour tout retraité ayant une carrière complète.
- **La mise en œuvre courant 2015 de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement** et la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale.
- **Le développement et le renforcement des services publics** indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.

Françoise Eiden, responsable Sfr Alsace



L'épidémie de grippe en 2015 révélatrice d'un hôpital public en crise

Il aura fallu une épidémie de grippe particulièrement importante, plus de 2,5 millions de personnes atteintes en février, pour révéler les limites d'un système de **gestion de l'hôpital basé sur la rentabilité**. Les hôpitaux doivent donner la priorité aux hospitalisations programmées pour rationaliser le taux maximum d'occupation des lits. Mais **l'hôpital a des missions de service public**. Il doit aussi garder des lits qui, en cas d'urgence, pourront permettre d'accueillir les patients non programmés. Et comme le dit le professeur Goldstein « cette grippe a mis en lumière les limites d'un tel système. Une hausse de 10 à 15% de passage aux urgences a bouleversé la structure hospitalière incapable d'accueillir ces patients plus nombreux que prévu. » N'est-ce pas une **sorte de maltraitance institutionnelle** de laisser des personnes fragiles pendant plus de 24 heures sur des brancards dans des couloirs malgré toute la bonne volonté des équipes soignantes ?

Marisol Touraine a eu raison de déclencher le plan national ORSAN, jeudi 19 février, face à l'ampleur de l'épidémie. Mais au même moment, le ministère de la santé préparait une orientation pour les hôpitaux : **3 milliards d'économies d'ici à 2017 sur le budget alloué aux hôpitaux !** Selon Les Echos (2-03), « la maîtrise des dépenses devra d'abord venir du « virage ambulatoire », réduire la durée des hospitalisations pour organiser une prise en charge coordonnée hors les murs de l'établissement avec, parfois même, une sortie du patient le jour même de son opération ! ».

Une nouvelle fois un service public sacrifié à une économie libérale de la santé.

Françoise Eiden



Une nouvelle nuit du 4 août ?

Le 6 janvier les représentants des cultes en Alsace au complet, catholiques, protestants, juifs et musulmans ont indiqué qu'ils ne voyaient aucun inconvénient à l'abrogation de l'article 166 du code pénal local sur le délit de blasphème. C'était à la veille de l'attentat contre Charlie Hebdo. Au soir de la marche, ils ont assez solennellement devant la presse et à la radio, proclamé leur abandon du délit de blasphème. M. Gralet précise encore que les cultes sont conscients du caractère excessif d'une telle mesure et du caractère attentatoire à la liberté d'expression qu'elle représente. En effet c'est cet abandon, qui une fois sa traduction législative faite, sortira l'Alsace et la Moselle d'un archaïsme d'ancien régime comme l'a déclaré en soutien le député Armand Jung...



Saluons tout d'abord ce pas vers la laïcité en Alsace et Moselle. Cet abandon volontaire ferait-il signe en direction du geste des constituants du 4 août 1789 quand aristocratie et clergé abandonnèrent solennellement tous leurs privilèges ? Ici le geste reste surtout symbolique et on peut s'interroger sur sa portée et se demander s'il ne vise pas à accepter de sacrifier l'accessoire (le délit de blasphème) pour mieux préserver l'essentiel : les avantages financiers (la rémunération des ministres des cultes) et l'influence idéologique (l'enseignement religieux). Ainsi sur la question du passage à l'optionnalité de l'enseignement religieux les représentants des cultes ont réitéré la plus grande fermeté. Le représentant du culte musulman M. Nabaoui n'hésite pas à demander la reconnaissance du culte musulman au même titre que les cultes statutaires avec l'introduction d'un cours d'enseignement religieux de l'islam dans les établissements primaires et secondaires.

Loin d'une nuit d'été... On ne fera cependant pas la fine bouche si se concrétise l'avancée réclamée depuis longtemps par les forces laïques et bien peu défendue par les représentants politiques...mais à quand la fin des privilèges des cultes reconnus en Alsace et en Moselle ? Parlons-en.

Bernard Anclin, SNES-FSU



PS : On a appris plus tard que le représentant du culte musulman Abdelhaq Nabaoui, vice-président du CRCM qui s'est associé à la demande des autres cultes, n'exprimait pas la position de Eyup Sahin président du CRCM qui lui, demande au contraire l'extension à toute la France du délit de blasphème. On n'est pas sorti de l'auberge des intolérants.

La FSU appelle les personnels de la Fonction Publique à la grève le 9 avril

Les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, FO, Solidaires, FA-FP et FSU appellent l'ensemble des agents, actifs et retraités, à se mobiliser pour l'emploi, les conditions de travail et les salaires et les personnels à être en grève et à manifester le jeudi 9 avril 2015.

Les choix économiques opérés par le gouvernement non seulement ne sont pas efficaces pour résorber le chômage, mais ils aggravent les conditions de vie des salariés, des jeunes, des retraités, des demandeurs d'emploi : blocage des rémunérations et des pensions, multiplication des plans sociaux, diminution des prestations sociales alors que dans le même temps, des allègements de charges et des exonérations sont offerts aux employeurs sans contreparties.

Dans la fonction publique, c'est la baisse du pouvoir d'achat avec le gel du point d'indice depuis 2010 et l'augmentation des retenues pour pension, les suppressions de postes dans certains services et ministères qui dégradent les conditions de travail. Et des réformes, dont celle de l'organisation territoriale, risquent d'impacter la présence des services publics de proximité, diminuer l'emploi public créant un climat anxieux chez les agents.

Le 9 avril est une première étape d'un processus de mobilisation des salariés du privé et du public, pour obtenir des créations d'emplois, construire des alternatives aux politiques économiques, préserver les droits et tous les régimes sociaux, garantir et promouvoir le service public, l'augmentation des salaires (dans le public et le privé) et garantir les retraites, les pensions et les minima sociaux.

La FSU s'inscrit dans cette mobilisation et appelle les personnels à être en grève et à participer aux manifestations.



FSU 67 10 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG Tél. : 03 88 35 17 16 Courriel : fsu67@fsu.fr
FSU 68 19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE Tél. : 03 89 64 16 61 Courriel : fsu68@fsu.fr

<http://alsace.fsu.fr> - <https://www.facebook.com/fsu.alsace>

